

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

Centre Communal d'Action Sociale

Délibération 2023/05D

CCAS Repas à domicile - Approbation du compte de gestion 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué le 06 avril 2023, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic GERAUDIE, Président.

Membres en exercice	15
Présents	11
Représentés	1
Nombre de Votants	12
Pour	12
Contre	-
Abstention	-

Présents : M. Ludovic GERAUDIE, Mme Christine DESMAISONS, Mme Pauline MARANDE, Mme Laetitia COTARD, M. Jean-Marie TEXONNIERE, Mme Brigitte MEDARD, M. Laurent COLONNA, M. Jean-Marie GRIGNON, Mme Christiane MAZABRAUD, M. Serge DUPUY, Mme Jeannine TOUMIEUX.

Représenté : M. Philippe POUGET par M. Jean-Marie GRIGNON

Excusées : Mme Géraldine BÉLÉZY, Mme Marie-France REMOND, Mme Monique MILBERGUE

Madame Pauline MARANDE a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Compte Administratif pour l'exercice 2022, présenté par Monsieur le Président,
- **Vu** le Compte de Gestion pour l'exercice 2022 présenté par Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Limoges et Amendes,

DECIDE DE :

- **APPROUVER** les dépenses et recettes imputées par mandats et titres émis par le Président pour le Budget du Centre Communal d'Action Sociale – Repas à Domicile, dont le total recoupe exactement les écritures du Trésorier Municipal,

- **DECLARER** que le Compte de Gestion de Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Limoges et Amendes, n'appelle aucune observation, ni réserve.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

En Mairie, le 14 avril 2023

Le Président,
Ludovic GERAUDIE

Transmis à la préfecture le : 14 avril 2023

Publié le : 14 avril 2023

